représentant de Lapointe aurait l'obligeance vraient appartenir au Québec et si elles sont d'attendre que le bill soit présenté pour dis- annexées à ce nouveau territoire, je ne peux cuter de cette question; nous aurions alors le accepter la chose. Si le comité est disposé à détail de la mesure sous les yeux. Sinon, je ne suis pas certain que le gouvernement soit disposé à accorder le temps nécessaire demain et il faudra peut-être remettre cette question à plus tard, car il y a beaucoup d'autres travaux urgents dont le gouvernement désire saisir la Chambre. J'ai présenté cette mesure législative aujourd'hui simplement pour m'en tenir à l'entente conclue par tous les partis. J'implore l'honorable représentant d'accepter qu'on discute le point qu'il a soulevé quand on étudiera le bill lui-même.

M. Grégoire: Je n'étais pas au courant de cette entente; je ne savais pas non plus que ces îles de la côte nord de la province de Québec faisaient partie de ce territoire. J'estime que si nous avions l'occasion de discuter de cette résolution nous pourrions donner de bons conseils au gouvernement afin qu'elles soient exclues...

Une voix: Elles le sont!

M. Grégoire: Non. Ces îles peuvent être considérées par quelques-uns comme faisant partie du territoire fédéral, mais d'autres les considèrent comme partie intégrante de la province de Québec. Aussi, monsieur le président, je crois que je vais déclarer qu'il est dix heures, afin que nous puissions avoir l'occasion de discuter de la question plus à fond.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois savoir que le député de Brandon-Souris pourrait éclaircir ce point en une minute. S'il peut le faire, l'honorable député consentirait-il à ce que nous continuions durant quelques minutes?

L'hon. M. Dinsdale: Je ne sache pas que je puisse réaliser ce que l'honorable député a à l'esprit, sinon d'indiquer que tous les partis se sont entendus pour que la discussion se termine aujourd'hui. A mon sens, la question soulevée par l'honorable député pourrait mieux être discutée en comité, si on en formait un, car elle concerne une affaire de détail. Il serait possible de convoquer des fonctionnaires devant ce comité, et la question pourrait être éclaircie à la satisfaction de tous les intéressés.

M. Grégoire: Si ce comité est formé avant que le bill soit présenté j'accepterais la proposition. Je crois que nous pourrions faire de bonnes propositions à ce propos. Je prends la parole parce que cette question est de la plus haute importance. A qui ces îles appartiendront-elles? Au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial? C'est la raison pour laquelle je tiens à parler de ce projet de

actuellement. Je me demande si l'honorable résolution. Je suis convaincu qu'elles desiéger et si le secrétaire d'État peut nous assurer qu'il siégera avant que le bill soit présenté, alors nous donnons notre consentement.

> L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas que le comité puisse siéger avant que le bill soit présenté, mais nous pourrions, j'en suis sûr, nous entendre pour faire étudier la question avant de poursuivre l'examen du bill. Ce que nous voulons, c'est que le bill subisse la première lecture afin que le Conseil des Territoires du Nord-Ouest puisse en prendre connaissance, mais nous n'aborderions pas l'étape de la deuxième lecture avant bien longtemps. Si la chose convient aux députés, je suis entièrement prêt à prendre l'engagement que la question sera en quelque sorte déférée à un comité afin que le représentant puisse soulever les points qui l'intéressent.

L'hon. M. Laing: Pourrais-je signaler au député de Lapointe que nous désirons instamment franchir l'étape du projet de résolution afin que le bill puisse être étudié cet été et présenté au Conseil qui est présentement réuni à Inuvik. Il serait tout particulièrement souhaitable que les membres du Conseil disposent d'exemplaires de la mesure afin de pouvoir l'examiner. Il proteste contre l'inclusion de certaines dispositions dans le projet de loi. Or, il le trouvera peut-être entièrement à sa satisfaction lorsqu'il en prendra connaissance. Certes nous aimerions bien que des exemplaires du bill soient remis aux députés dès ce soir, car la distribution d'un projet de loi doit précéder toute étude en comité. Je tiens à confirmer l'engagement qu'a pris le leader de la Chambre portant qu'un comité sera chargé d'étudier ces questions comme le désire le représentant.

M. Grégoire: Nous avons consenti à l'adoption du projet de résolution et à la présentation de la mesure, mais voici ce que je voulais dire. Si nous pouvions formuler des recommandations avant que la Chambre soit saisie du projet de loi, il serait peut-être alors possible au gouvernement de présenter un bill modifié. Je puis assurer au ministre des Ressources nationales que nous verrons à ce qu'il soit traité d'une manière équitable. Il n'en reste pas moins que ces îles appartiennent à la province de Québec, à mon avis, et devraient faire partie de son territoire.

M. le président suppléant: La résolution est-elle adoptée?

M. Peters: Monsieur le président, j'aimerais savoir quelle attention le ministre va prêter